

Lauréats Daniel Arasse

L'École française de Rome et l'Académie de France à Rome ouvrent l'appel à candidature pour la sélection des lauréats Daniel Arasse 2021-2022

Depuis 2001, dans le cadre de leurs échanges scientifiques, l'École française de Rome et l'Académie de France à Rome attribuent chaque année **huit bourses** correspondant à **huit mensualités** par année civile pour des recherches doctorales portant sur l'art de la Renaissance à nos jours. De nouvelles modalités de candidatures ont été établies à partir de 2021.

Ces bourses sont destinées **aux chercheuses et chercheurs francophones, doctorants ou post-doctorants (pour une 1^{ère} bourse postdoctorale)**, en histoire et théories des arts souhaitant se rendre à Rome pour effectuer une recherche dans les institutions romaines et/ou situées ailleurs en Italie portant sur **la période moderne et contemporaine**. Il n'y a aucune condition de nationalité. Le montant de la bourse s'élève à 1.000 euros par mois.

L'Académie s'engage à mettre à la disposition de chacun des lauréats qui le souhaiterait un logement selon les conditions tarifaires prévues par la délibération tarifaire annuelle de son conseil d'administration (10 €/jour en 2020) et dans le respect du règlement intérieur de l'Académie.

L'arrivée des lauréats pourra se faire au deuxième semestre en 2021, le 1^{er} octobre (pour 4 mensualités attribuées) et au premier semestre 2022, le 1^{er} mars (pour 4 mensualités attribuées).

Dispositions relatives au dossier de candidature

Les candidats seront évalués sur la fiche de renseignement dûment remplie et sur la présentation générale de la recherche de doctorat, ou de la recherche post-doctorale, en spécifiant la nécessité de la présence du candidat à Rome pendant **un ou deux mois**. Dans le cas d'un séjour de deux mois, la période devra être consécutive.

Le projet, rédigé en français, devra être accompagné d'une attestation (lettre de présentation) du directeur de recherche ou d'une personnalité qualifiée et devra préciser la méthode proposée pour traiter ce sujet déterminé, ainsi que les institutions de recherche où se trouvent la documentation, les archives et la bibliographie à consulter.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est composé de la directrice de l'École française de Rome, du directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, du directeur des études pour les Époques moderne et

contemporaine à l'École française de Rome et de la chargée de mission pour l'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome – Villa Médicis.

La commission se réunit une fois par an au printemps pour choisir les lauréats de l'année universitaire suivante.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour la **sélection 2021-2022**, devra être déposé en ligne au plus tard le **19 mars 2021 avant minuit** au lien suivant :

https://candidatures.efrome.it/campagne_de_selection_des_laureats_daniel_arasse_2021_2022

Le dossier doit comprendre :

1. Une lettre de candidature (lettre de motivation) adressée à la directrice de l'École française de Rome et au directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis ;
2. Un curriculum vitae (éléments de scolarité du master/du doctorat ou postdoctorat) ;
3. Un programme de travail détaillé (présentation des recherches en cours) en quatre points (4 pages maximum) en langue française comprenant :
 - la présentation générale de la recherche de doctorat ou postdoctorat (20-30 lignes maximum) ;
 - le sujet particulier nécessitant la présence du candidat à Rome pendant un ou deux mois (15-20 lignes) ;
 - la méthode proposée pour traiter ce sujet déterminé (1 page maximum) ;
 - les institutions de recherche où se trouvent la documentation, les archives et la bibliographie à consulter (1 à 2 pages maximum) ;
4. Une attestation (lettre de présentation) du directeur de recherche.

RAPPORT

Les candidats acceptés doivent envoyer dans les deux mois suivant la fin de leur séjour un rapport d'activité au directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine de l'École française de Rome et à la chargée de mission pour l'histoire de l'art de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis. Envoyé sous format électronique, ce rapport sera ensuite transmis, dans le cas des doctorants, au directeur de thèse par la section des époques moderne et contemporaine de l'École française de Rome.

Date du prochain appel

Le prochain dépôt des dossiers aura lieu au début de l'année 2022
pour la sélection des lauréats 2022-2023.

Sous le haut patronage du **Ministère de la Culture**

